

Procès-verbal du CONSEIL MUNICIPAL

Le 8 avril 2025 à 19h00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué s'est réuni dans la salle de réunion de la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Jean-Pierre LE ROUX, Maire.

Présents : Jean-Pierre LE ROUX, Michel FEDERICI, Marie-Line BACHELOT, Jérôme CLERET, Jean-Luc BARAGUAY, Sylvie GUITTON, Céline MACHADO DA SILVA, Lionel VILQUIN, Sylvie BALLON, Martine FONTAINE, Catherine MAC GRATH, Julien PERIER.

Absents excusés : Jean-Claude COLIN (pouvoir à M. Jérôme CLERET, Sandrine DEBUS (pouvoir à M-L BACHELOT), Philippe MATHIÈRE (pouvoir à Céline MACHADO DA SILVA), Anne CROISE (pouvoir à Michel FEDERICI) Anna DESPRES (pouvoir à J-P LE ROUX), Thierry ABRAHAM (pouvoir à Lionel VILQUIN), Guillaume VILLETTÉ, Hervé GUITTON, Clémentine SOURCE, Patrice SOTO, Bruno ANQUETIL.

Secrétaire de séance : Jérôme CLERET.

Date de convocation : 02/04/2025

Date d'affichage : 02/04/2025

Nombre de Conseillers : en exercice : 23

présents : 12 votants : 18 (dont 6 pouvoirs)

Désignation du secrétaire de séance, (J.CLERET) conformément au L.2121-15 code des collectivités territoriales.
Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

♦ 1 ♦ BUDGET PRIMITIF COMMUNE ET LOTISSEMENT 2025

Pour l'année 2025, je vous propose d'approuver le budget primitif 2025 Commune :

Commune	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	3 691 327.60 €	3 691 327.60 €
Investissement	4 035 586.67 €	4 035 586.67 €

Après en avoir débattu, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres :

- Décide d'accepter la proposition et d'approuver le budget.
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour l'année 2025, je vous propose d'approuver le budget primitif 2025 Lotissement :

Lotissement	Dépenses	Recettes
Fonctionnement HT	124 877.73 €	124 877.73 €
Investissement HT	101 632.38 €	101 632.38 €

↳ Après en avoir débattu, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres :

- Décide d'accepter la proposition et d'approuver le budget.
 - Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
-

♦ 2 ♦ **TAUX D'IMPOSITION COMMUNAUX 2025**

Suite à la réunion de la Commission de Finances, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil de ne pas modifier les taux d'imposition pour l'année 2025 soit :

Taxe d'habitation : 9,15 %
Taxe Foncière (bâti) : 36,01 %
Taxe Foncière (non bâti) : 42,13 %

↳ Après en avoir débattu, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres :

- Adopte les taux d'imposition pour l'année 2025
 - Donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour la mise en œuvre de cette décision.
-

♦ 3 ♦ **DEMANDE COMPLÉMENTAIRE DE SUBVENTIONS 2025**

Le comité de jumelage Anglais sollicite la ville pour l'octroi d'une subvention pour l'année 2025.

Nombre d'adhérents : 47 adultes et 11 enfants

Cette année le comité de jumelage accueillera les familles anglaises.

Subvention demandée : 2 000,00 €

↳ Après en avoir débattu, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres :

- Décide d'accorder une subvention de 1 650€
 - Prévoit une subvention exceptionnelle si nécessaire de 350€.
-

♦ 4 ♦ **FRAIS DE FONCTIONNEMENT DE SCOLARITÉ**

Monsieur le maire rappelle aux membres du conseil municipal que des enfants résidant dans des communes extérieures sont amenés à suivre par dérogation leur scolarité à l'école Commandant Cousteau.

Il est proposé au Conseil Municipal de fixer les montants pour l'année scolaire 2025/2026.

↳ Après en avoir débattu, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres :

- Fixe la participation financière demandée aux communes de résidence au titre des frais de scolarité pour l'année scolaire 2025/2026 à :
 - * 1500,00 euros (mille cinq cents euros) par enfant en école maternelle,
 - * 500,00 euros (cinq cents euros) par enfant en école élémentaire.
 - Précise que la participation financière sera réactualisée chaque année scolaire.
 - Autorise le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.
-

♦ 5 ♦ **CDD SAISONNIER**

Monsieur le Maire explique la nécessité de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité au niveau des services techniques : entretien des espaces verts.

Il est proposé au Conseil Municipal de recruter un emploi saisonnier.

↳ Après en avoir débattu, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres :

- Décide la création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité dans le grade d'Adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C à temps complet.

QUESTIONS DIVERSES

MANIFESTATIONS À VENIR

- Week-end du 26-27 avril : Lotos de l'amicale des sapeurs pompiers, espace Robert FORT
- Samedi 26 avril : Les mystères de Pâques de 14h à 17h30 Parc Chantereine et centre-ville : ADEP et UCIA
- Jeudi 1^{er} mai : Foire à tout et fête foraine (1^{er} au 04 mai) au bourg-dessus « Beaumont Anim' »
- Vendredi 02 mai : Jumelage Anglais, pot d'arrivée
- Dimanche 4 mai : Les bouquinistes au bord de l'eau, Parc Chantereine
- Jeudi 08 mai : Commémoration monument aux morts
- Samedi 10 mai : Loto du CSB-Football, Espace Robert Fort
- Samedi 24 mai : Congrès départemental des Anciens Combattants
- Dimanche 25 mai : Foire à tout avenue Albert PARISSOT : ADEP
- Jeudi 26 juin : Voyage des anciens du CCAS
- Samedi 28 juin : Fête de la musique

Séance levée à 20h30

Signature du PV

*Le Maire
Jean-Pierre LE ROUX*

*La secrétaire de séance
Jérôme CLERET*